Nations Unies S/PV.6861



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6861e séance
Mercredi 14 novembre 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	Mme Escorcia
	États-Unis d’Amérique	Mme Finerty
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M’Beou

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/813)

12-58940 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/813)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine et de l'Italie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/830, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Azerbaïdjan, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/813, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le quarante-deuxième rapport du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2074 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 15.